



Chaque client  
est unique,  
chaque dossier  
est différent.

NOTAIRE.BE

**De plus en plus de personnes sont préoccupées par leurs vieux jours : le nombre de mandats de protection extrajudiciaire grimpe en flèche, le testament reste populaire.**

*Les affaires familiales deviennent de plus en plus complexes. Les notaires reçoivent donc de plus en plus de questions sur l'encadrement des relations privées, de plus en plus de demandes de rendez-vous quant aux possessions et à la préparation des successions. Il s'agit souvent de choses sensibles pour lesquelles il convient de bien réfléchir avant de prendre une décision. Le conseil impartial du notaire n'est certainement pas superflu à cet égard, compte tenu de la complexité croissante de la réglementation et de la situation même des ménages. Depuis de nombreuses années, le Baromètre notarial est une valeur sûre pour suivre l'actualité immobilière. Afin d'avoir également une meilleure vision de la situation familiale, [www.notaire.be](http://www.notaire.be) lance désormais la première édition du Baromètre de la Famille.*

### **Augmentation de 3,6% pour les contrats de mariage au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017**

Le début 2017 dans notre pays a été empreint de romantisme. Par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2016, environ 10% de contrats de mariage supplémentaires ont été conclus au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Au cours des 6 premiers mois de 2017, une augmentation de contrats de mariage de 3,6% a été enregistrée par rapport à la même période en 2016.

Ces derniers concernent à la fois de contrats conclus au début du mariage et des modifications pendant le mariage. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 leur répartition est comme suit: 40,6% de nouveaux contrats de mariage et 59,4% de modifications de contrats.

### **Comment les personnes règlent-t-elles leur mariage ?**

4 couples mariés sur 10 choisissent de se marier avec un contrat de mariage. Parmi les couples qui font ce choix explicite en terme de régime matrimonial, la majorité (68,9%) opte pour le régime de la séparation de biens comme cadre pour régler leur patrimoine.

La ‘communauté universelle’, qui est une mise en commun totale des biens, où le patrimoine appartient donc aux deux partenaires, ne représente que 1%.

Pour 10% des contrats de mariage, le couple opte pour le régime légal en vertu duquel des dispositions spécifiques supplémentaires peuvent être adoptées dans le contrat de mariage, notamment en ce qui concerne une protection supplémentaire en cas de décès.

### **Le testament reste populaire**

L’indice relatif aux testaments porte à la fois sur les testaments notariés et sur les testaments rédigés à la main par les citoyens.

Au cours des six premiers mois de 2017, le nombre des testaments enregistrés est demeuré quasiment stable : -0,6% par rapport aux six premiers mois de 2016.

Il est à souligner que le nombre de testaments olographes enregistrés n’a encore jamais été aussi élevé. Le nombre de personnes ayant fait enregistrer un testament olographe auprès de leur notaire est en effet en augmentation de 40% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Le testament notarié reste très populaire. L’intervention et le conseil du notaire apportent l’assurance aux citoyens que les dispositions qu’ils ont prises quant à leur succession, seront complètement et correctement exécutées après leur décès. De cette façon, les différends ultérieurs seront évités.

### **Augmentation des mandats de protection extrajudiciaire**

De plus en plus de personnes sont préoccupées par leurs vieux jours et prennent en conséquence des mesures concrètes.

Elles souhaitent que leurs affaires soient ‘régées’ dans le cas où elles ne seraient plus en mesure de les accomplir elles-mêmes plus tard. Cela peut être fait par le biais d’un mandat de protection extrajudiciaire. Grâce à cela, une personne peut ainsi donner procuration à une personne de confiance pour accomplir à sa place certains actes se rapportant à la gestion de ses biens.

Le mandat de protection extrajudiciaire a vu le jour en septembre 2014 et gagne en popularité au fil des années. Le nombre de mandats de protection extrajudiciaire conclus a ainsi augmenté de 60% par rapport à la même période de 2015. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, l’augmentation représente un peu moins de 40% par rapport à la même période en 2016, avec une moyenne de quelque 2 200 mandats de protection extrajudiciaire par mois.

Info presse : Sandra Ichtertz  
Fednot  
02 505 08 66 – 0495 55 93 01  
[ichtertz@fednot.be](mailto:ichtertz@fednot.be)  
[www.notaire.be](http://www.notaire.be)

### **Les personnes désignent plus souvent des administrateurs et des personnes de confiance**

Le site Notaire.be recense également les chiffres se rapportant aux déclarations concernant la désignation d'un administrateur ou d'une personne de confiance. Cette déclaration permet à une personne de faire valoir sa préférence pour celui ou celle qui pourra agir en tant qu'administrateur lorsqu'elle ne sera plus en mesure de gérer ses biens elle-même. Si une protection judiciaire est imposée (notamment en raison de l'état de santé), la justice de paix suit en principe cette déclaration de volonté. À défaut de celle-ci, le juge décide alors lui-même quel administrateur est le plus apte pour assister la personne en question.

Par rapport à la même période de l'année dernière, 18,9% de déclarations en plus ont été enregistrées sur les 6 premiers mois de cette année. Par rapport au premier semestre de 2015, cela représente même près du double.

En moyenne, plus de 10 personnes par jour ont fait enregistrer une telle déclaration au cours du premier semestre 2017.

### **Plus d'infos dans le baromètre en annexe.**

#### ***À propos du notariat en Belgique***

*Chaque année, près de 2,5 millions de clients se rendent chez leur notaire à des moments importants de la vie. Ils y reçoivent un avis indépendant sur mesure pour cohabiter, acheter une habitation, lancer une propre affaire ou préparer un héritage en toute confiance.*

*De plus amples informations telles que FAQ, modules de calcul et vidéos concernant les moments clés de votre vie se trouvent sur [www.notaire.be](http://www.notaire.be)*

*Le réseau de 1 150 études compte 1 550 notaires et 8 000 collaborateurs. Ensemble, ils traitent plus de 900 000 dossiers par an. Fednot soutient les études en termes de conseils juridiques, de gestion, de solutions TIC, de formations et d'informations destinées au grand public.*